

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2021

Le 25 Février 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN

OBJET : VOIE BLEUE - Transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Trévoux au profit de la CCDSV en vue de l'aménagement du parking de la coquille en marge de l'opération « création d'un encorbellement en bords de Saône »

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2226-1 ;

Vu la convention de superposition d'affectation en date du 20 janvier 1987, alors conclue entre le Conseil Général de l'Ain et les services de l'Etat ;

Vu la Convention d'Occupation Temporaire conclue entre Voie Navigables de France et la Commune de Trévoux, notifiée en date du 13 juillet 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée ;

M. Patrick NABETH, Vice-président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en charge des bords de Saône et de la voie bleue Moselle Saône à vélo V50, explique au conseil que la commune de Trévoux entend, à l'occasion de la réalisation par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) d'un encorbellement en bords de Saône sur son territoire, procéder à la réalisation de divers travaux sur les dépendances attenantes dont elle est gestionnaire.

Il propose que, dans une logique de bonne administration et dans le but de permettre une conception et une réalisation pertinentes et homogènes des différents travaux, la CCDSV soit, par convention passée avec la Commune, dont le projet est annexé à la présente délibération, habilitée à assurer seule la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La Commune de Trévoux financera le coût des études comme des travaux relatifs aux dépendances dont elle est gestionnaire.

Vu l'avis favorable du Bureau du 11/02/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Trévoux à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le premier vice-président, M. Yves DUMOULIN, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 MARS 2021
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210225-2021C23-VB
Affichage le : - 1 MARS 2021

A Trévoux, le 25/02/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

